

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :
M. Gilbert ARRIVE qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT
M. Olivier LE GUYADER qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
Mme Isabelle LACREUSE qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Laëtitia CAMUS - M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 11/04/2023

M. Pascal BINET est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2023-04/02

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame Sonia LAUTRU, adjointe en charge des ressources humaines expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs de la Commune des Brouzils pour 17.83 heures/ 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du fait que l'agent, chargé de l'entretien de certains bâtiments communaux, a vu son temps de travail évolué à la hausse depuis la création de l'extension du restaurant scolaire. Son temps de travail est maintenant inadapté et il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'agent technique territorial à compter du 1^{er} mai 2023.

Cette modification supérieure ou inférieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'agent technique territorial à 17.83 h, et la création de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial de 22.75 h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 20 mars 2023, sur le projet de suppression de l'emploi d'origine,

Sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à 17.83 heures
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à 22.75 heures
- d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} mai 2023

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Pascal BINET



LE MAIRE,
Emilie DUPREY